

## **Demande d'accréditation à la formation pratique**

### **Filière « Animation communautaire »**

#### **Conditions cadres**

« L'organisme de formation est responsable de la coordination des éléments de formation scolaires et pratiques. Il garantit que toutes les compétences définies dans le plan d'études cadre sont enseignées à l'école et dans la pratique.

L'organisme de formation est responsable de la reconnaissance de l'institution pratique. »<sup>1</sup>

Ce document a pour but de fixer le cadre général ainsi que les critères d'accréditation définis par l'esede.

L'accréditation doit être renouvelée **chaque cinq ans**

#### **Critères**

- Etre une institution inscrite dans le cadre d'un service public, d'une association (selon l'art. 60 et suivants du code civil) ou d'une fondation (selon l'art.80 et suivants du code civil) à but non lucratif. Dans le cadre d'une institution en nom propre, il est exclu que la même personne cumule la fonction d'employeur et de praticien formateur.
- Structure d'accueil à temps d'ouverture élargi.
- Ouverture depuis un an au moins lors du dépôt de la demande.
- Répondre aux dispositions légales cantonales régissant l'exploitation de l'institution d'accueil concernée.
- Les institutions accréditées s'engagent à ce que le suivi des éducateurs-trices en formation se fasse par une personne au bénéfice d'une formation de Formateur-trice à la Pratique Professionnelle (FPP) ou PF HES. Dans le cas où cette exigence ne peut être remplie, elle doit être au minimum au bénéfice d'un diplôme ES dans le champ social ou d'un titre jugé équivalent selon le référentiel du canton où se déroule la formation et au bénéfice de minimum 3 ans d'expérience professionnelle ou 2 ans si en formation de FPP pour l'accompagnement des animateurs-trices en formation.
- La personne en formation doit travailler au moins une partie de son temps avec un-e diplômé-e ES et/ou HES.
- Disposer d'un concept de formation pratique.
- Appliquer les dispositions financières et administratives précisées dans les conventions ou contrats de stages tripartites de l'esede.

---

<sup>1</sup>PEC, p. 29

Afin de déterminer si votre lieu d'accueil remplit ces exigences, nous avons impérativement besoin des informations ci-dessous.

## 1. Coordonnées de l'institution

Nom de l'institution :

Nom et prénom  
du-de la directeur-trice :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Site internet :

Heures d'ouverture :

**Merci d'indiquer les coordonnées et l'adresse de la direction générale ci-dessous :**

Nom : Prénom :

Téléphone :

Adresse :

### Documents à annexer à la présente demande :

- Description de la composition de l'équipe éducative**
- Autorisation d'exploiter
- Plaquette de présentation de l'institution, projet institutionnel\*
- Projets pédagogiques des groupes/secteurs susceptibles d'accueillir des personnes en formation\*
- Documents à l'intention des personnes en formation (concept de formation pratique)
- Plan d'accès (facultatif)
- Autre – Précisez :

L'ensemble du dossier peut être envoyé par email à l'adresse suivante : [admin@esede.ch](mailto:admin@esede.ch) ou par courrier postal.

## **2. Description de la composition des équipes socio-éducatives**

Nom du secteur/groupe :

Age des bénéficiaires du secteur/groupe :

Capacité d'accueil du secteur/groupe :            bénéficiaires par jour

Nombre de professionnel-le-s dans l'équipe socio-éducative :

Répartition en équivalent EPT :

Diplômé.e.s du tertiaire ( ES ou HES)

Diplômé.e.s du secondaire 2 ( ASE)

Autre personnel socio-éducatif :